

Qualité de l'air bonne à moyenne dans les territoires alpins

Informations

- Une centaine de personnes a participé aux 5 conférences « **Arrêtons de brûler nos déchets verts** », organisées le **21 septembre** dans le cadre de la **Journée Nationale de la Qualité de l'Air**. Retrouvez toutes les [présentations](#) de cette soirée et la [chronique](#) dédiée sur notre site.
- **Collectivités, entreprises**, faites remonter **vos initiatives** sur les déchets verts, mais aussi sur les transports, l'aménagement du territoire, et l'urbanisme pour améliorer la qualité de l'air. Le site [les bons plans pour l'air](#) les partagera largement. Voir l'[actualité](#)
- Le **Fonds Air ADEME**, fonds d'aide pour **accompagner les collectivités** au renouvellement des appareils individuels et réduire les émissions du chauffage au bois, est paru fin septembre. Dépôt des dossiers avant le 15/12/2016.
- **24 plaintes odeurs** recensées en septembre dans les deux territoires Alpins, 6 au niveau de Ventavon (05) et 18 à Mison (04).
Pour enregistrer une plainte : www.sro-paca.org - Rubrique « Signalez une gêne » ou via l'application [Signalement Air](#).

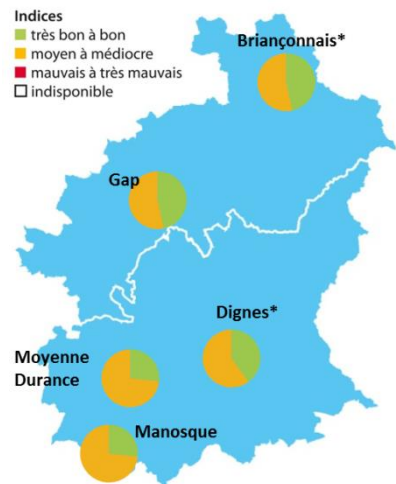
Qualité de l'air moyenne dans le 04 et plutôt bonne dans le 05

L'ozone a encore fixé les niveaux des indices de la qualité de l'air pour ce mois de septembre. D'une qualité de l'air **bonne à 30 % et moyenne à 70 % au niveau de Manosque** on arrive à **47 % de bonne et 53 % de moyenne dans le Briançonnais**. Les concentrations en ozone diminuent au fur et à mesure, avec l'éloignement à la bande côtière de la région PACA.

Les conditions météorologiques relativement clémentes et quasi estivales n'ont pas occasionné de situations de pollution aux particules en suspension dans ces deux départements. Les mois qui s'annoncent devraient être un peu plus affectés notamment en lien avec le brûlage de déchets verts, pratique qui occasionne de réels épisodes de pollution en particules affectant des quartiers voire des vallées entières.

Rappel : **brûler ses déchets verts est interdit**. Il existe un peu partout des déchetteries prêtes à accueillir ce type de déchets.

Chaque citoyen peut agir pour préserver la qualité de l'air et contribuer à une meilleure qualité de vie.



*données issues du modèle [AIRES](#)

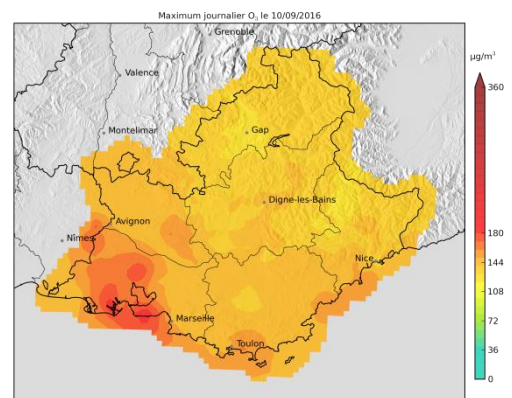
Aucun épisode de pollution

Aucun épisode et aucune procédure préfectorale pour ces deux départements en septembre.

La période estivale prend fin avec ses derniers niveaux relativement élevés en ozone autour du 9 et 10 septembre. Le département des Alpes-de-Haute-Provence a enregistré ces jours-là des concentrations maximales horaires en ozone de l'ordre de $175 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$ au niveau de l'Observatoire de Haute Provence alors que dans le département des Hautes Alpes les niveaux maximum se situaient autour de $130 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$, à Gap.

Le **bilan 2016 d'ozone** fait état de **5 épisodes de pollution dans le 04** pour près de 10 dans les Bouches-du-Rhône et d'**aucun dans le 05**, territoire qui se maintient comme le moins affecté par ce type de pollution estivale dans la région PACA.

[Que faire lors d'un épisode de pollution ? Les bons gestes](#)



Maximum horaire en ozone le 10 septembre 2016
[visualisez les cartes régionales.](#)

Retrouvez les bilans mensuels dans les [publications](#) du site internet www.airpaca.org
Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner, [contactez-nous en cliquant ici.](#)



contact.air@airpaca.org

www.airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06